

Ordre du jour

- . présentation des nouveaux animateurs du pôle métier
- . retours groupes nationaux (DDU-CNIG, Géoportail de l'urbanisme)
- . retour d'expérience : alimentation du GPU depuis les flux GéoBretagne
- . mise en forme graphique des données PLU via fichiers SLD

Présents	Excusés	Membres	Service / Fonction
x		BARGAIN Julie	ADEUPA Brest
x		BARILLÉ Pascal	Val d'Ille
x		BASLE Myriam	Rennes Métropole
x		BERA Roderic	AgroCampus Ouest
x		BESAND Valérie	DREAL Bretagne
	x	BODET Frédéric	Coglais Communauté
	x	BOURHIS Laurent	DDTM29
x		CHASLE-HEUZE Anne	DDTM35
	x	CHAUCHAIX Etienne	Pays de Redon
x		CLOAREC Anne-Laure	DREAL Bretagne
	x	DELEURME Arnaud	CC Bretagne romantique
x		FELER Alain	DDTM29
x		DENIEL Julien	EPF
	x	FORTIN Thomas	SAFI
x		GEFFRAY Youna	Lorient agglomération
	x	GUENEC Antoine	Quimperlé Communauté
	x	HAMEL Adrien	Brest Métropole
	x	HYVERNAGE Morgane	Pays de Saint-Brieuc
x		JACQ Tanguy	CC Pays d'Aubigné
x		JUHEL Nolwenn	Lorient agglomération
	x	LE VEN Baptiste	Brest Métropole
	x	LEFEUVRE Erwan	Lannion Trégor Agglomération
	x	LELU Julia	CC Pays de la Roche aux Fées
x		MEVEL VIANNAY Stéphane	Conseil régional
	x	MILLE Mickaël	Saint Brieuc Agglomération
	x	MOUCHEL Armelle	DDTM 56
x		PROVOST Loïc	Lannion-Trégor Communauté
	x	REFAUVELET Julien	CC de Brocéliande/Pays de Brocéliande
x		RENAUD Gwénaél	CC Côte d'Emeraude
	x	RICHARD Vianney	Auray Quiberon Terre Atlantique
x		RIOUAL Delphine	Morlaix Communauté
x		ROUILLARD Vincent	DREAL Bretagne
	x	VOURC'H Grégoire	Brest Métropole et Pays de Brest
16	16		

1. Animation du pôle métier

La nouvelle équipe du Pôle Métier Urbanisme ouvre la séance. Nolwen Juhel et Youna Geffray (de Lorient Agglomération) laissent leur place à 4 co-animateurs :

- **Myriam Baslé** (Rennes Métropole) qui suivra plus spécifiquement les dossiers relatifs aux cahiers de charges des DDU,
- **Anne-Laure Cloarec** (DREAL Bretagne) sur le dossier du GPU ;
- **Pascal Barillé** (Val d'Ille) et **Tanguy Jacq** (Pays d'Aubigné) pour les dossiers plus techniques relatifs aux flux de données et à la sémiologie.

2. Retours du groupe national « dématérialisation des documents d'urbanisme » du 07/09/16

GT piloté par Patrick Brie (DGALN/DHUP), animé par Murielle Gouriou (Cerema)

Suivi du dossier : Myriam Baslé

=> prochain GT CNIG DDU le 16/11/16

2.1. Évolution du mandat

Propositions de nouveau mandat qui seront ébattues au prochain GT. A priori : pas de changement (texte suffisamment complet et souple). Pistes de travail 2017 : Préciser le fond de plan de référence de numérisation des POS/PLU (DGFIP? Qualité du RPCU ? Fréquence des mises à jour des fonds de plans par rapport à la fréquence des procédures d'adaptation des documents d'urbanisme...)

2.2. GPU

Rappels : le GPU est un outil d'information et de communication pour les citoyens et non d'un applicatif métier. Le GPU intègre les bases de données SIG selon les standards du CNIG. La dématérialisation des DU et leur publication sur le GPU est prévue par le code de l'urbanisme. Le GPU est ouvert dans sa version n°2 depuis le 14/04/16.

Dates à retenir :

- Depuis 01/2015 les gestionnaires de SUP doivent fournir à l'État leurs SUP numérisées au format CNIG en vu de leur insertion dans le GPU.

- Depuis 01/2016 les gestionnaires des SCoT, PLU, PSMV, cartes communales doivent numériser (de préférence au for-

mat CNIG) et publier leurs documents (de préférence sur GPU) au fur et à mesure des modifications et révisions.

- Dès 01/2020 la publication des documents d'urbanisme dans le GPU sera nécessaire pour les rendre exécutoires. Seules les servitudes annexées au PLU, ou à la carte communale, ou publiées sur le GPU peuvent être opposées aux demandes d'autorisation d'occupation du sol. Ceci implique que seules les autorités compétentes sont habilitées à publier leurs informations sur le GPU.

Le ministère de la culture vient d'effectuer des **tests de téléversement des AC1 (MH)** pour les départements de la Corse. Bilan : problèmes constatés quant à la nature de l'identifiant du document d'urbanisme (identifiant alphanumérique imposé par le standard donc le code id du Ministère non intégrable) ; sur Paris sont recensées plus de 2000 SUP donc nombre et taille des pdf qui excède les quotas du PGU ; le système est bloquant pour les attributs facultatifs ; le processus de publication est compréhensible pour un versement manuel mais lors d'un versement par flux cela se révèle fastidieux. Le MCC demande qu'un système différent et sécurisé soit mis en place dans le GPU.

Point sur les PSMV, PVAP

Un atelier de travail est organisé le 13/10/2016 avec les DRAC. La numérisation des PSMV est à effectuer selon le cahier des charges national PLU/POS (v. oct.2014). L'autorité compétente pour le versement des PSMV est le Ministère de la Culture. Lorsqu'une collectivité numérise le PSMV il faudrait prévoir un versement par ces deux autorités, ce que le GPU ne permet pas actuellement. L'IGN précise qu'il n'y a pas de frein technique pour le faire sur une même commune.

* Remarques du PM Urbanisme *

* Site Patrimonial Remarquable (ex-AVAP, ex-ZPPAUP) : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P) : une appellation devenue par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, Site Patrimonial Remarquable. Il constitue une Servitude d'Utilité Publique annexée au Plan Local d'Urbanisme.

* Les DU type PSMV sont à numériser à part entière (périmètres et plans détaillés). Périmètres : en servitude. Les plans complets de ces documents sont à numériser selon le cahier des charges actuel (utiliser les types et sous-type / légendes à préciser dans la v.2017 car standardisée).

* Les orientations d'aménagement des PLU/PLUi sont actuellement des périmètres prévus dans le cahier des charges en « prescriptions ».

2.3. Actualisation du cahier des charges de numérisation de POS/PLU/PLUi/PSMV

Mise à jour prévue pour avril 2017

Orientations indiquées en séance : intégrer le nouveau code de l'urbanisme ; mieux sécuriser des données sur le GPU (opposabilité des DDU) ; mieux télé transmettre sur le GPU ; faire en sorte que les DDU soient plus facilement réutilisables par un tiers ; s'assurer que le GPU accepte des attributs complémentaires (ne pas bloquer le versement) ; ne pas tendre vers une standardisation des attributs complémentaires, spécifiques à chaque collectivité.

Objectifs : actualiser au regard du code de l'urbanisme et de la loi patrimoine, simplifier et adapter le cahier des charges. Lister les standards imposés et les optionnels pour laisser de la souplesse (ex : proposer qu'un rapport de présenta-

tion puisse être découpé en plusieurs tomes (en plusieurs PDF et non 1 seul)

* Remarques du PM Urbanisme *

* préconisations à faire sur le choix du fond de plan de numérisation des DDU pour homogénéiser les modes de faire, au moins au niveau régional.

=> Retours du pôle métier cadastre sur le RPCU : Ille-et-Vilaine est en cours de production avec des difficultés. Pas de communication de la DGFIP (ni IGN) actuellement.

=> Question : comment faire quand un PLU est numérisé à partir de plusieurs extraits cadastraux différents. Le CdC actuel ne préconise qu'un millésime. Idée à étudier => identifier les nœuds datés du cadastre millésimé.

* Actualisation du cahier des charges national de numérisation des POS/PLU/PLUi

=> Préconisations à faire pour homogénéiser la codification des sous-types mais ne pas les imposer (optionnels). Définir un standard et non forcément une codification de second niveau détaillée.

=> Intégrer les DDU sur le GPU avec le moins de manipulations possibles pour les collectivités et BE

Géoportail de l'Urbanisme (GPU) : retour de la réunion en visio avec l'équipe projet national du 14/09/2016 et point d'avancement régional

Suivi du dossier : Anne Laure Cloarec

=> *Prochaine réunion des référents régionaux avec l'équipe projet national prévue à Paris en décembre.*

3.1. Avancement déploiement national du GPU

- chiffres : 900 collectivités avec un compte actif mais faible niveau de publication (329 DU publiés au 29/09)

- 30 SUP publiées, 75 départements n'ont publié aucune SUP mais les services de l'Etat sont encore en attente d'éléments et documents d'appui de la DHUP (répartition des SUP entre ministère, fiches, note méthodologique pour les SUP y compris la question des actes égarés...)

- nécessité de monter en charge et inciter les autorités compétentes à publier sans attendre la date butoir de 2020 - sinon, risque d'un désintérêt des usagers

mais également problème pour justifier le GPU auprès des parlementaires

- réflexion en cours des applications possibles en lien avec le GPU (hackathon sur le thème de l'urbanisme ?)

- éléments à destination des BE : module de formation par l'IGN à venir (bientôt au catalogue de l'ENSG)

3.2. Retour d'expérience d'autres régions

- de nombreuses collectivités en réorganisation (fusion EPCI...) ou en cours d'élaboration d'un PLUi ou d'un nouveau document d'urbanisme n'envisagent pas de verser leurs DU bientôt caducs (même si déjà convertis). Conséquence : peu de publication avant 2018 pour ces communes

- Témoignage de la DDT 31 : investissement conséquent des agents pour parvenir à la publication de 20 DU (accompagnement en mairie, relances, réponses aux questions, rédaction de tutoriel, etc...). Se sont surtout les très petites collectivités qui sont intéressés par le service de publication du GPU

- la DHUP ne s'oppose plus à ce que les DDTM soient délégataires pour verser les DU en stock sur le GPU pour le compte des collectivités (pour les DDTM qui possèdent un stock).

3.2. Les chantiers de la V3

Objectif de la V3 : réussir la montée en charge du GPU, positionner le GPU au coeur d'une future plateforme de services numériques ayant trait à l'urbanisme (ex: dépôt des dossiers sur le GPU dans le cadre du contrôle de légalité)

Calendrier :

- Expression des besoins lors d'ateliers les mercredi 9 et jeudi 10 nov (à l'ENSG 6-8 Avenue Blaise Pascal, 77420 Champs-sur-Marne) associant Etat, collectivités, BE, agences d'urbanisme...

Inscription aux ateliers nationaux ouverte à tous : <<http://enqueteur.dgaln.-developpement-durable.gouv.fr/index.-php?sid=92478&lang=fr>>

- Développement, test et recette de la V3 de décembre 2016 à mars 2017

- Mise en ligne de la V3 en avril-mai 2017.

3.3. Avancement du déploiement du GPU en Bretagne

- **DREAL** : la DREAL n'a pas de visibilité sur le nombre de comptes créés par les autorités compétentes, 18 DU publiés (8 communes dans le 29 et 10 communes dans le 35 suite au succès des tests de publication réalisés par la Val d'Ille à partir des flux GéoBretagne), seule la DDTM29 a publié des SUP

- **DDTM 35** : 55 comptes créés (dont 3EPCI et 1 pays) - 10 DU publiées. Publication de la lettre GPU 35 n°3 prévue en octobre (statistiques, carte d'avancement, témoignage du Pays de Brocéliande qui a numérisé les documents pas n'a pas la délégation, article sur la publication via les flux GéoBretagne par le Val d'Ille) - la DDTM 35 reçoit de plus en plus de délégation de communes qui donnent délégation aux EPCI pour verser les DU sur le GPU - Le travail de numérisation des SUP devrait débuter en novembre

- **DDTM29** : +/- 100 collectivités ont demandé un accès (sur les 200 formulaires envoyés par la DDTM) - 7 communes publiées (depuis la phase pilote du GPU) - Pas encore d'envoi de code de connexion aux autres communes (une réorganisation interne a retardé le processus et ils souhaitent d'abord vérifier les documents en stock pour envoyer aux collectivités le fichier du DU numérisé zippé le plus complet possible en indiquant explicitement les pièces manquantes) => la DHUP devrait préciser la question de la complétude du document

- **DDTM 22** (absente au PM - informations transmises par la DREAL pendant la réunion) : une seule réunion organisée en mars 2016 à destination des Pays, envoi de courriers d'information en juillet, envoi de formulaires en ciblant les intercommunalités compétentes et les communes achevant leur PLU en 2016 (6 interco + 32 communes)

- **DDTM 56** (absente au PM - informations récupérées par la DREAL après la réunion) : Envoi de formulaire à 280 autorités compétentes ; +/- 60 retours pour demande de création de compte ; vont faire le test de publication avec 2 communes volontaires ; réunion avec les BE reportée à début janvier ; envoi d'un courrier aux collectivités pour qu'elles transmettent à la DDTM 56 les SUP déjà numérisées en interne.

* Remarques du PM Urbanisme *

* Nécessité de participer aux ateliers d'expression des besoins pour la V3 du GPU ou à défaut faire passer les attentes de la Bretagne : flux WFS sortant, préciser ce que vérifie le validateur du GPU, savoir qui consulte le GPU, prévoir un es-

pace pour les remarques et questions du public qui consultent le GPU pour avoir des retours utilisateurs, etc...

* Questions : si les annexes d'un PLU sont trop lourdes, que prévoit le GPU ?

* Alain Feler propose de transmettre le script Python réalisé à la DDTM29 pour générer les fiches de métadonnées

- le validateur GPU est disponible en ligne : <https://github.com/IGNF/validator>

4. Téléversement de PLU sur le GPU (bilan du Val d'Ille)

Suivi du dossier : *Pascal Barillé*

Contexte

Le Val d'Ille est gestionnaire d'un SIG pour son compte et pour celui des communes le composant. La donnée SIG relative aux DU est donc agrégée à l'échelle intercommunale dans une base de données spatiale puis mise à disposition des agents communaux et intercommunaux via un web-SIG.

Le Val d'Ille a fait de GéoBretagne son nœud de publication de données géographiques et souhaite conserver ce point unique de publication.

Problématique n°1 : Sous quelle forme publier les documents d'urbanisme sur GéoBretagne ?

Pour ne pas surcharger la plateforme et pour simplifier le dépôt, l'objectif était de ne pas multiplier le nombre de jeux de données déposés et le nombre de fiches de métadonnées associées.

Le Val d'Ille a fait le choix de **publier les données et les métadonnées des 13 couches constituant le standard CNIG 2014 et une fiche de métadonnées par commune** (comme demandé par le standard).

Cela a permis de passer d'un nombre maximal de 130 jeux de données et 140 fiches de métadonnées (si la publication se faisait à la commune) à 13 jeux de données et 23 fiches de métadonnées.

Cette structuration a pour avantage de permettre un accès différencié aux couches au niveau de l'interco tout en gardant un accès à toutes les informations à la commune via la fiche de métadonnées communale. La fiche de métadonnées communale permet aussi de proposer un lien de visualisation dans le svviewer GéoBretagne (svviewer peut être repris sur les sites web des communes).

Problématique n°2 : Comment alimenter le GPU ?

Les données étant publiées sur GéoBretagne, l'objectif était de ne pas avoir à republier l'intégralité sur le GPU.

Le GPU pouvant moissonner un flux wfs il est alimenté par le flux de GéoBretagne du Val d'Ille. Nous n'avons pas eu besoin de modifier le flux wfs du Val d'Ille, **le GPU étant capable de faire le tri sur les couches qui l'intéresse à partir du moment où elles sont correctement nommées**. Le GPU moissonne le flux de GéoBretagne une fois par jour et envoie un mail à l'autorité compétente lorsqu'il trouve un document dont la date d'approbation est plus récente que ce dont il dispose pour pouvoir procéder à la publication de celui-ci.

* Remarques du PM Urbanisme *

* Tester par exemple avec une commune de LorientAgglo.

* Pouvoir ressortir les infos par commune et/ou groupement de communes (à voir avec le DDU dans le standard)

* Proposition : intégrer les flux wfs dans la v3 du GPU

Q. de Lorient agglo sur le profil délégataire et autorité compétente pour publication du flux

5. Gestion des apparences des PLU sur GéoBretagne

Suivi du dossier : *Tanguy Jacq*

Les SLD présentés sont issus du travail de Marie TANNEAU réalisé pour le groupe DDU.

→ lien vers le document :

<https://drive.google.com/file/d/0ByJJes9L9LLpUzJ5SWZJ5k9rckl/view>

Suite à la présentation des SLD au dernier Pôle Métier Urbanisme, **des améliorations ont été apportées** :

- pour le zonage à l'échelle commune, seules les couleurs s'affichent

- à l'échelle quartier, les couleurs avec des hachures correspondant au DESTOM s'affichent et les étiquettes apparaissent,

- à l'échelle parcelle, les seules les bords internes des zones s'affichent avec les étiquettes.

- la gestion des étiquettes est différente selon le visualiseur utilisé (svviewer, mvie-

wer, mapfishapp), les étiquettes se répétant sur chaque tuile.

- les prescriptions surfaciques, linéaires et ponctuelles apparaissent à l'échelle parcelle, il faut que la police de caractère "DejaVu Sans Mono" soit installée sur Geoserveur.

→ Exemple de réutilisation :
<http://geo.pays-aubigne.fr/?config=PLU.xml>

Les SLD pour les couches informations sont à construire.

L'ensemble des SLD ont été déposés sur Github (<https://github.com/geobretagne/SLD>) pour que des personnes qui veulent améliorer les styles puissent le faire et pour une diffusion vers d'autre plate-forme.

Ce travail sera présenté au groupe DDU ainsi qu'à l'équipe projet national GPU pour une homogénéisation possible.

Suites à donner

- Animateurs PM urbanisme : prévoir pour une prochaine réunion un point sur les bonnes pratiques sur les PLUi avec référentiels,

- Animateurs PM urbanisme : prévoir pour prochaine réunion un point sur les scripts FME de contrôle des données et modèle type de métadonnée

- Animateurs PM urbanisme : prévoir la présentation au DDU et au GPU des SLD de GéoBretagne

- Pascal : article sur le site éditorial de GéoBretagne « du PLU au GPU »

- Lorient agglomération : faire un test de publication GPU par flux WFS avec profil délégataire

- Alain Feler : transmission du script Python réalisé à la DDTM29 pour générer les fiches de métadonnées

PROCHAINE RÉUNION

mardi 10/01/2017 (9h30-12H30)

visioconférence Rennes (Rennes Métropole - salle Marie-Claire Bouillet) - Brest - Saint-Brieuc - Lorient agglomération